



AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 11 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2023

« AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ».

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité situé au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que le règlement numéro 223-2023 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 12^e jour de décembre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 223-2023 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, le 12^e jour de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de décembre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,-

Patrick Lachance